

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication : 02/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-2-1-1

Séance du vendredi 25 juin 2010

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 711,00 €, selon l'état joint en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME**ANNEXE**

Re devable (s)	Montant(s)
CASTRO Georges	126,00 €
SCI DEMI ROND	250,00 €
SCI CHRISTINE M. DESSART ALEX	7,00 €
SCI GALLIPOLI	255,00 €
MME ET M. VERNALDE STEVE	73,00 €
TOTAL	711,00 €